

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L' ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET**

EXTRAIT du procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le lundi 7 avril 2008, à 19 h 30, à la Salle du conseil et à laquelle étaient présents Mesdames les conseillères France Bélanger et Rose L.Pelletier, Messieurs les conseillers, Langis Gamache et Marie-Jean Pellerin, tous formant quorum sous la présidence de Madame le maire Paulette Lord.

OBJET : REDÉCOUPAGE CARTE ÉLECTORALE

Résolution 50-04-2008

- CONSIDÉRANT QUE** le 12 mars dernier, la Commission de la représentation électorale (CRE) déposait sa proposition de nouvelle carte électorale du Québec ;
- CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle carte proposée prévoit des changements majeurs pour certaines circonscriptions, notamment celles de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et Chaudière-Appalaches, parce qu'en raison de la diminution de leur poids démographique, elles se retrouvent ou sont sur le point de devenir en situation d'exception par rapport aux critères de la *Loi électorale* ;
- CONSIDÉRANT QUE** cette révision de la carte électorale signifie la disparition de certains comtés ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation du critère démographique pour définir les circonscriptions électorales n'est plus du tout compatible avec l'évolution que connaît le Québec ni avec les grands enjeux démographiques et territoriaux qui sont ceux de ce début de 21^e siècle ;
- CONSIDÉRANT QUE** la proposition de redécoupage ne tient aucunement compte des situations administratifs complexent qui seraient créés si elle devait être adoptée, comme la disparité des étendues des circonscriptions rurales versus urbaines ;

CONSIDÉRANT QUE

cette proposition de redécoupage, avec ses effets pressentis, vient démontrer l'urgente nécessité d'apporter des ajustements à la *Loi électorale* pour éviter un appauvrissement de structure de notre société et de l'importance de dossiers ruraux comme l'agriculture, l'industrie forestière ou les pêcheries ;

CONSIDÉRANT QUE

dans un contexte où l'on veut faire de l'occupation dynamique du territoire une priorité, cette proposition de redécoupage va à contre-courant de tous les efforts ;

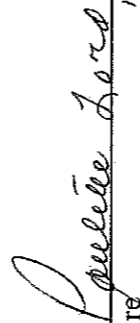
EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Marie-Jean Pellerin, appuyé par la conseillère Rose L.Pelletier et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet :

- s'oppose à ce projet de révision de la carte électorale du Québec;
- demande au parlement du Québec à ce qu'une révision profonde des éléments de réflexion et de décision soit entreprise immédiatement par le législateur, révision incluant dans sa forme des éléments de calcul en rapport avec l'occupation dynamique du territoire québécois et respectant le droit à la représentativité de chacun, nonobstant son milieu de vie.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 10^E jour de l'AVRIL 2008.


Maire


D.G./Secrétaire-trésorière